



livingstone
Expert CSE

CATALOGUE DE FORMATION 2023/2024

LES NOTIONS INDISPENSABLES DU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

CSE
COMITÉ DE GROUPE
COMITÉ EUROPÉEN
CONSEIL D'ENTREPRISE
CSE CENTRAL D'ENTREPRISE
OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE





Notre philosophie

Nos formateurs travaillent en liaison avec des Comités Sociaux et Economiques et ont été sélectionnés pour vous orienter et vous guider dans l'exercice de vos attributions.

Nous concevons la formation comme un échange entre le formateur et les intéressés dans une dynamique interactive et pédagogique. Nous nous attachons à donner une dimension concrète et pratique à nos interventions par des mises en situation ou des jeux de rôle pour vous préparer au mieux aux scénarios auxquels vous êtes susceptibles d'être confrontés.

Nos formations sont agréées par GCL Blaye, organisme de formation du groupe dûment habilité (N° d'agrément 72-33-08866-33).

Vos droits à la formation

Les membres titulaires du CSE bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de 5 jours par mandat. Le financement de cette formation et les frais de déplacement sont assurés par le comité sur son budget de fonctionnement. La durée de la formation est directement imputée sur les congés de formation dont bénéficient les élus du CSE. Ce temps, pris sur le temps de travail, est rémunéré comme tel et n'est pas déduit des heures de délégation. Contrairement à la formation économique, la formation SSCT, bénéficiant à tous les membres, est financée par l'employeur ainsi que les frais de déplacement et les frais de séjour.

Notre offre de formation

Nous proposons des formations organisées autour de grands thèmes allant de la prise en main de votre mandat à la fin de votre mandat sans oublier les modalités de valorisation de vos fonctions électives dans votre parcours professionnel.

Nous proposons également des formations vous permettant de vous former sur une journée ou une demi-journée en ne choisissant que les sujets qui vous intéressent.

Ces formations peuvent enfin être organisées en présentiel ou à distance, grâce aux outils de télécommunication permettant la visioconférence.

Nos formations en pratique

Des formations « Intra-entreprise »

Elles sont organisées exclusivement avec des salariés de votre entreprise afin de vous permettre d'échanger sur vos problématiques.

Des formations « inter-entreprises »

Elles vous permettent d'échanger avec des élus de différents horizons professionnels (*minimum de 10 participants*).

Ces formations sont dispensées dans vos locaux, dans l'une des 30 salles du réseau GCL pouvant accueillir entre 12 à 25 personnes, ou à distance. Pour un public plus large, nous nous chargeons de réserver un lieu central pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes.

Toutes nos formations donnent lieu à la remise d'une convocation, d'un programme, du support de formation dématérialisé ou papier sur demande.

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr



- SOMMAIRE -

- ✓ Les atouts de nos formations p. 4
- ✓ Nos nouveautés p. 5
- ✓ Les rendez-vous de la saison 2023/2024 à ne pas manquer p. 6

- LES CLEFS DU CSE -

- ✓ La formation économique des nouveaux élus en 5 jours p. 7

- GRANDS THÈMES -

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT ET LES PREROGATIVES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- ✓ Le fonctionnement général du CSE p. 8
- ✓ Le comité économique et social pour les initiés p. 9
- ✓ Les attributions et les moyens d'action du CSE p. 11
- ✓ La base de données économiques, sociales et environnementales p. 12

APPREHENDER SON ROLE D'ELU AU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- ✓ Les fondamentaux du mandat d'élu p. 13
- ✓ Le rôle du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail p. 14
- ✓ Les enjeux autour des consultations annuelles obligatoires du CSE p. 16
- ✓ Nouveaux élus : tout savoir sur le fonctionnement de mon instance p. 17
- ✓ Renouvellement de mandat : approfondir mes connaissances p. 18

MAITRISER LA METHODOLOGIE ET LES THEMES DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE D'ENTREPRISE

- ✓ La durée du travail : une zone de tension du droit entre les mains des partenaires sociaux p. 19
- ✓ Les Conventions et Accords collectifs : la lumière sur le principe de primauté de l'accord d'entreprise p. 20
- ✓ L'égalité professionnelle : levons le voile sur les zones d'ombres p. 21
- ✓ Le forfait jour : un dispositif d'aménagement du temps de travail aux enjeux tentaculaires p. 22
- ✓ La gestion des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers p. 23
- ✓ Éprouver l'efficacité de son accord CSE p. 24
- ✓ Préparer les restructurations d'entreprise négociées p. 25
- ✓ La négociation collective des conditions de travail p. 26

ENJEUX PRATIQUES EN ENTREPRISE

- ✓ Formation initiale sauveteur secouriste du travail p. 27
- ✓ Eviter et anticiper les risques du burn-out p. 28
- ✓ Comprendre le PSE et en maîtriser les conséquences p. 29

- NOS NOUVEAUTES -

- ✓ Comprendre et appréhender la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) p. 30
- ✓ Négocier un Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) et développer les élections p. 31
- ✓ Concevoir le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) p. 32

- À LA CARTE -

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE // COMITÉ D'ENTREPRISE

- ✓ Exemples de formations à la carte et tarifs indicatifs p. 33

- Les atouts de nos formations -

La période couverte par les années 2020 à 2022 a été riche d'enseignements pour vous, élus : mise en place de la nouvelle instance du Comité Social et Economique, premières consultations annuelles et potentielles premières désignations d'experts afin d'optimiser vos travaux et apporter une réponse adaptée aux attentes et besoins des salariés de votre entreprise.

Nos experts en droit du travail s'attachent à partager avec vous leurs connaissances à jour de l'actualité juridique et sociale pour vous aider à parfaire la maîtrise de vos prérogatives.

- **Se préparer à formuler un avis éclairé et motivé lors des consultations**
 - Développer les réflexes pour préparer ses réunions
 - Identifier les informations clés pour se prononcer à temps
 - Utiliser les moyens à disposition pour construire son avis
 - Apprivoiser la teneur et le rythme des consultations
 - Distinguer les différents types d'avis
- **Concilier son mandat de représentant et son contrat de travail**
 - Appréhender la répartition des rôles et les missions entre IRP
 - Maîtriser les connaissances fondamentales du rôle du représentant du personnel
 - Valoriser les connaissances acquises au cours du mandat
 - Valider son parcours de représentant du personnel
- **Anticiper les grands changements réglementaires pouvant influencer la marche de l'entreprise en cernant l'environnement financier et social de votre entreprise**
 - Acquérir les réflexes pour préparer les réunions
 - Exploiter la masse de l'information
 - Repérer les erreurs à ne pas commettre
 - Poser les bonnes questions
 - Savoir articuler l'environnement juridique et les réalités de l'entreprise.
- **Des formations sur mesures vous permettant d'être opérationnel dès leur achèvement**
 - Repartez avec votre règlement intérieur validé par nos experts
 - Composez vous-mêmes les formations dont vous avez besoin
 - Participez à des sessions de formation par niveau
- **Un suivi personnalisé**
 - Nos experts s'engagent à répondre à toutes les questions qui pourraient survenir suite à une formation

- Nos nouveautés -

Au regard, tant des évolutions législatives et réglementaires, mais aussi de l'avènement de certaines thématiques d'actualité au centre des préoccupations en entreprise, nous n'avons cessé de développer de nouvelles formations afin de répondre à vos besoins et interrogations, en vous transmettant les outils nécessaires à l'exercice de votre mandat.

Agissez sur les enjeux sociaux de votre entreprise et faites reconnaître vos compétences !

Participez à nos sessions de formations et apprenez aux côtés de nos experts à vous saisir des dispositifs mis en place pour valoriser les compétences acquises dans le cadre de vos mandats

CONCEVOIR LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Obligatoire dès la première embauche, le DUERP est un document répondant de l'obligation générale, faite à l'employeur, de **protection de la santé et sécurité de ses salariés**. Plus spécifiquement, il s'agit d'un répertoire des risques auxquels ces derniers sont exposés, précisant le danger source du risque, l'identification du risque, le classement des différents risques identifiés ainsi que les actions de prévention à mettre en œuvre. Mis à jour chaque année, c'est alors annuellement que le CSE est consulté à l'égard de son contenu.

NEGOCIER UN PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL ET DEVELOPPER LES ELECTIONS

Les élections professionnelles présentent un double enjeu : **représentation des salariés** au sein du CSE, mais aussi **détermination des organisations syndicales représentatives**. Ainsi, d'une part convient-il de négocier le PAP, dont le contenu est large et fondamental : organisation, déroulement et modalités des opérations électorales dans le respect des principes du droit électoral, composition des collèges électoraux, répartition des sièges entre les différents collèges, mais encore modification du nombre de mandats ainsi que d'heures de délégation... D'autre part, il s'agit pour les organisations syndicales de développer une stratégie de campagne afin d'être représentées au CSE et donc participer activement à la vie de l'entreprise.

COMPRENDRE ET APPREHENDER LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Notion émergente et couvrant un champ d'action étendu, **la RSE est de plus en plus présente dans votre environnement**. Soumise ou non aux obligations de publication d'un rapport, l'évolution des enjeux pour les employeurs tiennent souvent à des thématiques y afférent et impliquent l'action du CSE ou des représentants syndicaux, juges par le biais des consultations, ou acteurs de la politique développée dans l'entreprise : négociation d'un accord de GEPPMM, développement d'ASC responsables...

- Les rendez-vous à ne pas manquer -



Pour ne rien manquer de nos grands rendez-vous inter-entreprises organisés toujours au plus près de vous, un petit rappel de nos formations grands thèmes sur la saison 2023/2024.

Les dates et lieux de nos formations n'étant pas encore définis, nous vous invitons à nous contacter ou à consulter notre site si vous êtes intéressés.

A PARIS

ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AUJOURD'HUI
LES ENJEUX AUTOUR DES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CSE
PRÉPARER LES RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISE NÉGOCIÉES
LE CSE ET LES TRANSFORMATIONS D'ENTREPRISE
LES AUDITS FINANCIERS DU CSE

A RENNES

ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AUJOURD'HUI
LES ENJEUX AUTOUR DES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CSE
LE CSE ET LES TRANSFORMATIONS D'ENTREPRISE
LES AUDITS FINANCIERS DU CSE

A BORDEAUX

ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AUJOURD'HUI
LES ENJEUX AUTOUR DES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CSE
LE CSE ET LES TRANSFORMATIONS D'ENTREPRISE
LES AUDITS FINANCIERS DU CSE

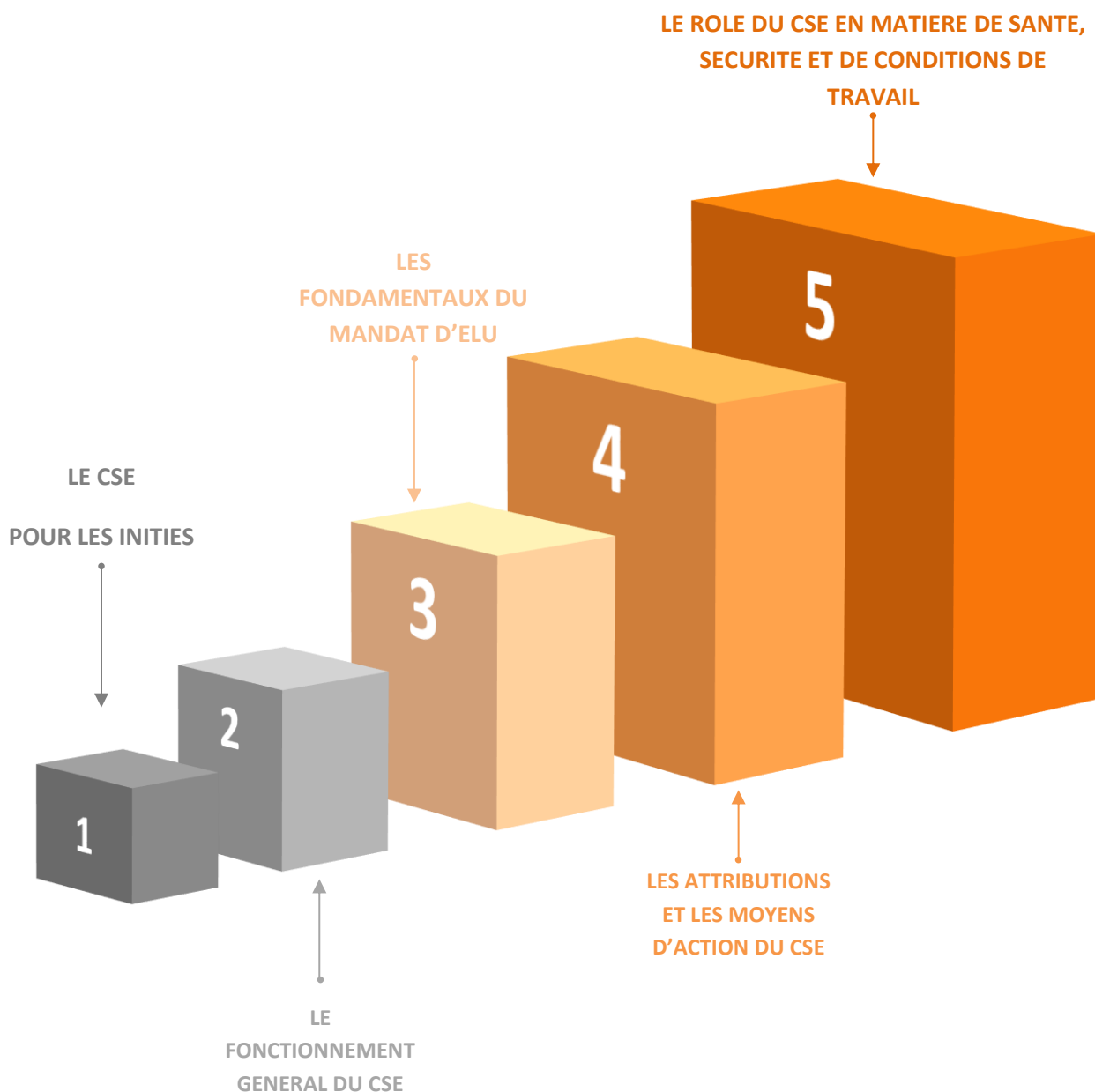


- LES CLEFS DU CSE : Formation économique des nouveaux élus

Une formation en 5 jours conçue pour la prise de fonction de l'élu

Le CSE introduit en 2017 et imposé à tous dès 2020, demeure une expérience nouvelle pour de nombreux élus. Entre regroupement de compétences et nouvelles spécificités de fonctionnement, le point sur les éléments à maîtriser afin de saisir les outils à votre disposition pour exercer au mieux votre mandat.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
5 jours	7 000 € HT	Intra ou inter entreprise



- GRANDS THÈMES -

LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU COMITÉ

Cette formation, qui peut être dispensée en format synthétique d'une demi-journée ou complet d'une journée, est destinée aux élus du CSE.
Elle vous apporte un éclairage indispensable sur les enjeux de gestion interne de l'instance.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
7 heures	300 € HT par stagiaire	Intra ou inter entreprise

LE CSE PERSONNE MORALE

La signature des contrats
L'action en Référé
L'action civile
L'action au pénal

À la carte

L'EQUIPEMENT DU CSE

Le local, son accès et son contenu
Le matériel
Les panneaux d'affichage
Le site internet et l'intranet
Les moyens de communication

À la carte

LES ASSURANCES DU CSE

Sa responsabilité civile
Sa responsabilité spécifique

À la carte

LES SALARIES DU CSE

Embauchés ou détachés
Les permanents du CSE
La rémunération

À la carte

LES MOYENS FINANCIERS DU CSE

Le budget de fonctionnement
Le budget des activités sociales et culturelles
Le transfert de patrimoine inter-instance
Le transfert des excédents budgétaires
La Gestion des comptes du CSE

À la carte

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CSE

Les modalités de fonctionnement du CSE
entre obligations et adaptations
Les interdictions du règlement intérieur

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations
rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr
dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

- GRANDS THÈMES -

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE POUR LES INITIÉS

« Une formation qui devrait être obligatoire pour tout élu ». Son objectif : vous permettre d'aborder votre mandat au sein de la nouvelle instance avec une connaissance approfondie de vos obligations, de vos prérogatives et de vos droits.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
7 heures	300 € HT par stagiaire	Intra ou inter entreprise

LA MISE EN PLACE DU CSE

Les nouvelles conditions à réunir
Qui prend l'initiative ?
Structure imposée ou négociée ?
Le protocole d'accord préélectoral

À la carte

LES PARTICIPANTS AUX REUNIONS

Les élus
Les représentants et délégués syndicaux
Le président et ses assistants
Les personnalités extérieures

À la carte

LA DELEGATION DU CSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La représentation du CSE au Conseil d'administration ou Conseil de Surveillance
La représentation du CSE en Assemblée générale des actionnaires

À la carte

L'ORGANISATION INTERNE DU CSE

Les attributions du président
Le secrétaire et son adjoint
Le trésorier et son adjoint
Les autres membres
Les commissions
Les représentants de proximité

À la carte

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CSE

Les modalités de fonctionnement du CSE
Les modalités de rapport aux salariés du CSE
Les interdits du règlement intérieur

À la carte

LA COMPTABILITE DU CSE

La distinction des Comités par taille
Les objectifs de la comptabilité
Les contrôles à effectuer
Les comptes rendus de gestion à réaliser

À la carte

LE DEROULEMENT DES REUNIONS

La 1^{ère} réunion après élection
Les réunions suivantes
La périodicité des réunions
L'ordre du jour et les convocations
L'organisation des débats

À la carte

LE CSE PERSONNE MORALE

Les modalités de fonctionnement du CSE
Les modalités de rapport aux salariés du CSE
Les interdits du règlement intérieur

À la carte

LA DISPARITION DU CSE

La distinction des Comités par taille
Les objectifs de la comptabilité
Les contrôles à effectuer
Les comptes rendus de gestion à réaliser

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations
rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr
dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

LES ATTRIBUTIONS ET LES MOYENS D'ACTION DU CSE

Si la réduction du nombre d'heures de délégation et d'élus dans l'entreprise sont souvent pointés du doigt, les nouveaux moyens mis à dispositions du CSE quant à l'exercice de ses nouvelles attributions sont souvent occultés. Commission spécifiques, représentants de proximités assurant un maillage territorial de proximité sont des instruments juridiques nouveaux dont il convient de se saisir.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
7 heures	300 € HT par stagiaire	Intra ou inter entreprise
<p>LE ROLE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE</p> <p>Selon l'effectif de l'entreprise</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> À la carte</p>	<p>LES PREROGATIVES DU CSE</p> <p>Les consultations récurrentes Les consultations ponctuelles Le défaut d'information Le défaut de consultation Le droit de véto Le droit d'alerte économique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> À la carte</p>	
<p>LES MOYENS AU SERVICE DU CSE</p> <p>La Commission santé, sécurité et conditions de travail Les autres commissions Les représentants de proximité Le défaut de consultation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> À la carte</p>	<p>LES INDICATEURS ECONOMIQUES EXTERNES A SUIVRE</p> <p>Le marché et la concurrence Le groupe, les partenaires Les produits, les prestations, les volumes La clientèle Les SIG Les ressources en capitaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> À la carte</p>	
<p>LA NEGOCIATION AVEC LE CSE</p> <p>Les accords de participation et d'intéressement La négociation en l'absence de délégué syndical</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> À la carte</p>	<p>LES INDICATEURS ECONOMIQUES INTERNES A SUIVRE</p> <p>Les investissements Les perspectives Les documents à disposition pour ce suivi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> À la carte</p>	
<p>LES EXPERTS DU CSE</p> <p>Le recours à un expert-comptable dans le cadre des consultations récurrentes Le recours à un expert –comptable dans le cadre de consultation ponctuelle Les autres experts</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> À la carte</p>		

LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (BDESE)

L'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 désormais devenue loi, a permis aux partenaires sociaux d'adapter la base de données à leurs besoins en permettant de négocier tant le fonctionnement que l'architecture de cet outil de travail au service des élus. La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience y injecte une dimension RSE, la BDES devenant alors base données économiques, sociales et environnementales. Essentielle au rendu d'un avis dans le cadre des consultations et canal d'information unique au service du CSE, il est fondamental d'en comprendre le fonctionnement et de cerner les enjeux afférents à son contenu et à son aménagement.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
3 heures	150 € HT par stagiaire	Intra ou inter entreprise

LE CADRE LEGAL DE LA BDESE

Contenu
Moyens d'accès
Rôle

L'ADAPTABILITE AUX BESOINS DES ELUS

Savoir négocier pour adapter son contenu aux réalités de votre entreprise et à vos besoins

LE POIDS DE SON INCONFORMITE

Tout savoir des conséquences des défaillances en la matière sur l'exercice des prérogatives des élus

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

LES FONDAMENTAUX DU MANDAT D'ÉLU

Parce que, le CSE c'est d'abord et avant tout des Femmes et des Hommes qui, dans le cadre de leurs prérogatives, développent un ensemble de savoir-faire méritant d'être reconnu et valorisé, cette formation, détaillant les particularités de votre mandat a également pour objet de vous présenter les atouts liés à son exercice dans le cadre de votre parcours professionnel.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
4 heures	200 € HT par stagiaire	Intra ou inter entreprise

LES CARACTERISTIQUES DU MANDAT

La durée, la succession, la prorogation et les cas de cumul de mandats
La protection des élus
La suspension du contrat de travail et ses effets
L'impact de la modification de la situation juridique
La fin du mandat

À la carte

LES DIFFERENCES ENTRE TITULAIRE ET SUPPLEANT

La présence aux réunions
Les droits de vote
Le temps consacré à l'exercice de la mission
La mutualisation mensuelle du crédit d'heures de délégation
L'annualisation du crédit d'heures de délégation

À la carte

LES PREROGATIVES DU CSE

Les compétences regroupées
Les information – consultation récurrentes et ponctuelles
La marche générale de l'entreprise et le droit d'alerte économique
Les autres droit d'alerte

À la carte

LES SALARIES DU CSE

L'entretien de début et de fin de mandat
La certification des compétences développées dans le cadre du mandat
La garantie d'évolution de rémunération

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations
rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr
dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

- GRANDS THÈMES -

LE RÔLE DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Absorbant l'intégralité des prérogatives historiquement dévolues au CHSCT, tous les membres élus du CSE et, lorsqu'elle existe, ceux de sa commission SSCT doivent pouvoir appréhender les problématiques centrales en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail rencontrées par leurs salariés au quotidien dans l'entreprise.

Cette formation, intégrée dans sa version synthétique au bloc Formation économique de 5 jours des nouveaux élus, prend une forme plus poussée, assurée par un spécialiste agréé du domaine sur 3 jours (entreprises de – de 300 salariés) ou 5 jours (entreprise d'au moins 300 salariés) pour couvrir l'intégralité des questions en la matière.

DURÉE

14 heures

TARIF

600 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

Modalités de formation pratique :

Visite de site et travaux en groupe, étude des différents documents de l'entreprise

FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Droits et devoirs du CSE, de la Commission SSCT et relations avec les autres acteurs de la sécurité
Fonctionnement et moyens d'action du CSE et de sa Commission SSCT
Prévention et obligations de l'employeur
(Documents, formations, signalisations et affichages obligatoires en sécurité)
Les cas de responsabilité de l'employeur
(Civile, pénale, les fautes intentionnelle et inexcusable, l'obligation de moyen renforcée...)
Acteurs internes et externes de la prévention

À la carte

COMPRENDRE LES ENJEUX ET LES RISQUES

Notions de dangers, risques, situations dangereuses et mécanisme d'apparition du dommage
Définition et statistiques des accidents de travail, de trajet et maladies professionnelles
Enjeux de la prévention *(humains, économiques, sociaux et juridiques)*
Enquête accident *(arbres des causes, méthodes des « 5M », « ITMAMI », « QQAQCP » ...)*.

À la carte

LES MISSIONS DU CSE ET DE SA COMMISSION SSCT

Place de la santé et la sécurité au travail dans les attributions du CSE et les moyens
Intervention lors des dangers graves et imminents avec notion du droit d'alerte et de retrait (*registre et enquêtes*)
Visites d'inspection périodiques et comptes rendus
Activité de veille et de consultation
Rapport et programme annuels de prévention

À la carte

IDENTIFIER LES RISQUES ET SOLUTIONS

Indicateurs (*taux et indices de fréquence et de gravité*)
Evaluation des risques professionnels et Document Unique
Principe généraux de prévention et plan d'actions
Communication : interrogatoire, questionnaire, travail en équipe, promotion de la prévention

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

- GRANDS THÈMES -

LES ENJEUX AUTOUR DES CONSULTATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DU CSE

Les consultations récurrentes comme ponctuelles, les modalités d'information, leur déroulement sont déterminées par accord.

À titre illustratif, dans une conception extrême, il est légalement possible de convenir que les consultations annuelles récurrentes deviennent triennales et d'un recours unique à l'expertise pour les trois consultations. On voit bien là, la marge de manœuvre. Quels intérêts à connaître le contenu des consultations portant sur la Politique Sociale ou encore la Situation Financière de son entreprise de l'année dernière ? Comment être en mesure d'interpeller le Conseil d'Administration ou de Surveillance sur les Orientations Stratégiques définies ? Cette journée a pour but de permettre à chaque membre du CSE de s'imprégner des sujets incontournables sur lesquels il sera amené à donner son avis.

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

LES INFORMATIONS INDISPENSABLES DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS

L'investissement sociale
L'investissement matériel et immatériel
L'égalité professionnelle
Les flux financiers

À la carte

ANALYSER LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Savoir identifier et analyser les données pertinentes du bilan social
Savoir lire les comptes de l'entreprise

À la carte

PESER SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ENTREPRISE

À la carte

SIMULATION D'UNE CONSULTATION ANNUELLE

À la carte

JUGER LA POLITIQUE SOCIALE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI DANS L'ENTREPRISE

À la carte

NOUVEAUX ELUS : TOUT SAVOIR DU FONCTIONNEMENT DE MON INSTANCE

Cette formation a été conçue pour permettre aux membres du CSE nouvellement élus d'acquérir les bases concernant tant le fonctionnement de l'instance que les prérogatives attachées au mandat d'élu.

DURÉE

14 heures

TARIF

600 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

LES ATTRIBUTIONS DU CSE

Les attributions dans les entreprises de moins de 50 salariés
Les attributions dans les entreprises d'au moins 50 salariés

À la carte

LES EXPERTISES

Le recours à un expert dans le cadre des consultations récurrentes
Le recours à un expert dans le cadre des consultations ponctuelles
Les experts techniques

À la carte

LES PARTICIPANTS AUX REUNIONS

Les élus
Les représentants syndicaux
Le président et ses assistants
Les personnalités extérieures

À la carte

LES MOYENS MATERIELS DU CSE

Le local, le matériel
Les panneaux d'affichage
L'accès à internet et le site internet
Les moyens de communications du CSE
Le courrier postal du CSE
Le courrier électronique et les adresses mails dédiées

À la carte

LE REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE

Les modalités de fonctionnement du CSE
Les modalités de rapport aux salariés du CSE
Les interdictions du règlement intérieur
La préparation et le vote du règlement intérieur du CSE

À la carte

LES MOYENS FINANCIER DU CSE

Le budget de fonctionnement
Le budget des activités sociales et culturelles
Le transfert des excédents entre budgets
Les comptes bancaires du CSE

À la carte

LE MANDAT D'ELU

Les caractéristiques du mandat
Les différences entre titulaires et suppléants
Les protections et droits liés au mandat

À la carte

- GRANDS THÈMES -

RENOUVELLEMENT DE MANDAT : APPROFONDIR MES CONNAISSANCES

Cette formation a été conçue pour permettre aux membres du CSE ayant déjà exercé plusieurs mandats d'approfondir leurs connaissances dans le cadre d'une formation spécifique.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
14 heures	600 € HT par stagiaire	Intra ou inter entreprise

LES STRUCTURES COMPLEXES

Le découpage en établissement distinct
La reconnaissance d'une unité économique et sociale

À la carte

LES ACCORDS COLLECTIFS INTERESSANT LE CSE

L'aménagement du temps de travail
L'égalité professionnelle
Le forfait jour

À la carte

LES PARTICIPANTS AUX REUNIONS

Le CSE Central
Le CSE d'établissement
Le Comité de groupe et Comité Européen

À la carte

LA DELEGATION DU CSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La représentation du Comité au Conseil d'administration ou Conseil de surveillance
La représentation du CSE en Assemblée des actionnaires
La représentation des salariés au conseil d'administration

À la carte

LES MOYENS AU SERVICE DU CSE

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail
Les autres commissions
Les représentants de proximité
Le défaut de consultation

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

LA DURÉE DU TRAVAIL, UNE ZONE DE TENSION DU DROIT ENTRE LES MAINS DES PARTENAIRES SOCIAUX

En ce qu'elle fait partie des thèmes sur lesquels le CSE doit formuler un avis, la maîtrise de la notion de durée du travail est un préalable nécessaire au bon exercice du mandat de représentant du personnel. Cette formation reprend les grandes notions en matière de durée du travail, agrémentées des nouveautés introduites en la matière par la loi EL Khomri qui accorde une place centrale à la négociation collective en ce domaine. Par ailleurs convient-il s'envisager cette notion au vu de l'évolution des modalités d'exercice du travail : la généralisation du forfait-jours, le télétravail...

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

LE TEMPS DE TRAVAIL

La notion de temps de travail effectif
Les temps de pause et de déplacement
L'astreinte
Le système des équivalences

À la carte

LE DROIT AU REPOS

Le temps de repos
Les temps de travail « désynchronisés » :
travail de nuit ou dominical
Cas particulier : télétravail et droit à la
déconnexion

À la carte

DUREE LEGALE DU TRAVAIL

Le respect des durées maximales de travail
et minimales de repos
Le dépassement de la durée légale de
travail : les heures supplémentaires

À la carte

LES DISPOSITIFS D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

La modulation du temps de travail
Les conventions de forfait en heures et en
jours
Les horaires collectifs et individualisés

À la carte

LES CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS : LA LUMIÈRE SUR LE PRINCIPE DE PRIMAUTÉ DES ACCORDS D'ENTREPRISE

Depuis 2004, les réformes ne cessent de s'enchaîner concernant l'articulation des différentes sources du droit du travail entre elles, avec l'idée de favoriser la conclusion d'un accord et ce à un niveau pertinent : celui de l'entreprise.

Cette formation a vocation à vous permettre de maîtriser la nouvelle hiérarchie des normes en droit du travail afin de vous aider à déterminer tant la norme applicable au sein de l'entreprise que les possibilités ouvertes par la négociation collective.

DURÉE

4 heures

TARIF

200 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

CADRE LEGAL ET PRINCIPE DIRECTEURS

Les différents types de conventions et accords

La hiérarchie des normes

Le principe de faveur

L'égalité de traitement

La durée des conventions et accords collectifs et leurs conditions de validité

À la carte

LES ACTEURS DE LA NEGOCIATION

La négociation avec le délégué syndical

La négociation avec les titulaires du CSE

La négociation avec un salarié mandaté

La négociation dans le cadre du conseil d'entreprise

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations
rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr
dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : LEVONS LE VOILE SUR LES ZONES D'OMBRES

Egalité de traitement et discriminations sont deux notions bien distinctes. Le principe d'interdiction des discriminations vise à prohiber un traitement différencié en fonction de motifs limitativement énoncés par le législateur et appartient à un régime d'interdiction strict. Le principe d'égalité de traitement, quant à lui, vise à ce que deux personnes dans des situations identiques soient traitées de la même manière, sauf à invoquer une raison objective, matériellement vérifiable, réelle et pertinente.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes vise donc à établir une égalité de traitement, donc à supprimer les discriminations basées sur le sexe. Celle-ci fait notamment l'objet d'obligations s'imposant à l'employeur : la négociation d'un accord d'entreprise visant à prendre des mesures en faveur de cette égalité, mais également la publication de l'Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

L'INTERDICTION DES DISCRIMINATIONS

Les motifs prohibés
Les exceptions
Régime de preuve et sanctions

À la carte

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE TOUS LES SALARIÉS

Le principe d'égalité de traitement
Les dérogations admises
Régime de preuve et sanctions

À la carte

EXIGENCE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : INTERDICTION DES DISCRIMINATIONS

Interdiction des différences de traitement basées sur le sexe
Conséquences sur la politique à mener au sein de l'entreprise
La négociation annuelle obligatoire

FOCUS : L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'obligation de publication de l'index relatif à l'égalité professionnelle
Les modalités de calcul de l'index
Approche critique de l'index

À la carte

LE FORFAIT JOUR : UN DISPOSITIF D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL AUX ENJEUX TENTACULAIRES

Bien que le recours au forfait jour est devenu monnaie courante dans les entreprises, la licéité des dispositifs prévoyant ce mode d'organisation du travail est souvent questionnable. La loi travail puis les ordonnances Macron ont mis en place un cadre juridique destiné à sécuriser les forfaits jours et d'apporter des garanties suffisantes aux salariés.

Cette formation destinée aussi bien aux membres du CSE qu'aux délégués syndicaux a pour objet de vous permettre de mettre en place des forfaits jours sécurisés mais aussi à comprendre les enjeux découlant d'un dispositif de forfait jour irrégulier.

DURÉE

4 heures

TARIF

200 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

LE CADRE LEGAL

La notion
Les salariés éligibles au forfait jour
Le suivi de la charge de travail des salariés
Le droit à la déconnexion
L'entretien annuel

À la carte

L'ACCORD COLLECTIF INSTITUANT LE FORFAIT JOUR

La consultation du CSE
Les actions à entreprendre en cas d'accord collectif non conforme aux exigences légales et jurisprudentielles
Le risque contentieux en cas de forfait jour irrégulier

À la carte

LES INNOVATIONS EN MATIERE DE DUREE DU TRAVAIL

La semaine de 32 heures et ses conséquences

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations
rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr
dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

- GRANDS THÈMES -

LA GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET LA MIXITE DES METIERS

L'entreprise, quelle que soit sa taille, a une influence sur les acteurs l'entourant. Qu'il s'agisse de ses salariés, de ses parties prenantes au sens large ou encore de ses partenaires économiques, son impact environnemental, social, sociétal ou encore économique ne font plus débat.

Ainsi les entreprises ou groupes de 300 salariés et plus ainsi que celles et ceux à dimension communautaire implantés en France doivent engager avec les délégués syndicaux présents une négociation sur la GEPPMM.

Devant intégrer tous les outils mis à disposition des salariés afin de les adapter aux évolutions de leur emploi, cette négociation intègre également les perspectives de recours aux différentes modalités d'embauche envisagées, les modalités d'information des sous-traitants en la matière, d'accompagnement au déroulement de carrière des salariés exerçant des responsabilités syndicales ainsi que les enjeux découlant de la transition écologique pour l'entreprise. Autant d'aspects qui exigent une préparation spécifique des négociateurs.

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

COMPREHENSION DES ENJEUX DE LA GEPPMM

Notion de Responsabilité Sociétale des Entreprises

Les sujets de négociations d'un accord de GEPPMM :

- La formation
 - L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
 - La mixité professionnelle
 - Les parcours militants
- À la carte

NEGOCIATION DE LA GEPPMM

Négocier la GEPPMM : notion, contenu de l'accord, objectifs et enjeux de la négociation

Les outils au service de la négociation

Les risques pour l'emploi

À la carte

ÉPROUVER L'EFFICACITÉ DE SON ACCORD CSE

Le coût du Dialogue social pour l'entreprise se cristallise autour des accords de droit syndical et de fonctionnement du CSE. Les entreprises investissant dans le dialogue social, en concluant des accords de fonctionnement du CSE avec des normes adaptées à leur besoin disposeront d'une nette longueur d'avance en terme d'efficacité par rapport à celles qui se limiteront à appliquer strictement le code du travail. Le comité d'évaluation des ordonnances relève que les accords CSE « apparaissent hétérogènes et peu innovants ». Les partenaires sociaux n'auraient pas réellement saisi l'invitation de l'ordonnance à repenser, par un diagnostic partagé leur représentation du personnel. Partant, comment les délégués syndicaux peuvent-ils tirer leur épingle du jeu pour négocier sous des auspices favorables ?

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

VOTRE ACCORD DE MISE EN PLACE DU CSE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Les champs ouverts à la négociation
Les dispositions supplétives

À la carte

LA NÉGOCIATION ENVISAGÉE AVEC LE CSE

Les accords d'intéressement
Les accords de participations
Simulation d'une réunion de négociation d'avenant

À la carte

L'ACCORD COLLECTIF INSTITUANT LE FORFAIT JOUR

À la carte

LES LEVIERS DE NÉGOCIATION COLLECTIVE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CSE

Le mandat d'élu
La périodicité et le contenu des consultations récurrentes
Les avis du CSE
Les niveaux de consultations
Les réunions du CSE
La BDES
La mise en place des commissions
La mise en place des représentants de proximité

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations
rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr
dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

PRÉPARER LES RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISE NÉGOCIÉES

Les ordonnances Macron ont notamment démultiplié les possibilités de négocier au niveau de l'entreprise avec les accords de performance collective ou encore la rupture conventionnelle collective. La place du droit négocié et particulièrement celui de l'accord d'entreprise n'a cessé de grandir ces trente dernières années. Les options de gestion prévisionnelle de l'emploi à disposition des partenaires sociaux se sont agrandies. Ce forum a pour but de préparer les participants sur les possibilités de gestion des effectifs par la voie négociée mais aussi d'appréhender les zones nerveuses contenues dans ces accords.

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

L'ARTICULATION ENTRE LES VOIES NÉGOCIÉES ET IMPOSÉES

L'accord de méthode
L'accord PSE et son contenu
Le document unilatéral et son contenu
La consultation du CSE

À la carte

LE PLAN DE DÉPART VOLONTAIRE

La consultation du CSE
Les règles en matière de rupture des contrats de travail

À la carte

LES ÉCUEILS DE L'ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE À LA LOUPE

À la carte

LES RUPTURES CONVENTIONNELLES COLLECTIVES

L'accord collectif prévoyant ce dispositif
Les salariés éligibles
Le contrôle de l'administration

À la carte

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Comme la loi Rebsamen de 2015, la loi El Khomri 2016 n'était qu'une mise en bouche d'une tendance intensifiée depuis 2013 à savoir celle de donner plus de place à la négociation collective. Cette volonté de renforcer le rôle de la négociation collective d'entreprise, par tous moyens, accord majoritaire ou par voie référendaire est au cœur de la réforme sociale engagée au lancement du mandat de notre actuel Président. Les domaines où les accords d'entreprises peuvent déroger aux accords de branches sont plus étendus que jamais. Ce rendez-vous a pour but de permettre d'avoir une vision claire et globale des possibilités de négociation.

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

LE RÔLE DE LA BRANCHE EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les domaines réservés de droit à la Branche
Les domaines facultativement réservés à la Branche
La régulation de la concurrence par la Branche
L'articulation entre l'accord de branche et l'accord d'entreprise

À la carte

NEGOCIER

Se positionner dans les négociations
Préparer les négociations
La Durée du travail
La rémunération en connaissance de la situation
Les accords de méthode
Simulation d'une négociation

À la carte

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Outre l'obligation générale de l'employeur de veiller à la sécurité de ses salariés, le Code du travail précise, qu'un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux et chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux. Il est recommandé d'appliquer cette obligation à tout établissement quel que soit l'effectif. Le sauveteur secouriste du travail (SST) a pour rôle de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son établissement.

DURÉE

14 heures

TARIF

600 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

LA PREVENTION DES RISQUES

Les enjeux de la prévention
Les acteurs internes et externes de prévention
Le rôle du SST (*cadre juridique et champs d'intervention*)
Les notions de dangers, risques et situation dangereuses
L'identification des risques et le Document Unique
Les actions de prévention

LA PROTECTION

La protection des populations (*signal d'alarme, test des premiers mercredis du mois, consignes sur les conduites à tenir...*)
La protection d'un accident pour éviter le sur-accident

L'ALERTE DES SERVICES DE SECOURS

Les numéros d'urgence
Le message d'alerte

L'EXAMEN DE LA VICITIME

La détection d'une urgence vitale
La conduite à tenir

LE SECOURS ET LA SURVEILLANCE

La victime saigne abondamment (*les saignements abondants, les compressions, garrot, les cas particuliers : saignement de nez, vomissements...*)
La victime s'étouffe (*l'obstruction grave et partielle, les techniques de désobstructions*)
La victime qui se plaint de malaise (*la mise au repos, les signes du malaise, l'AVC et l'accident cardiaque, le questionnement, l'avis médical*)
La victime se plaint de brûlures (*les différents types de brûlures et la conduite à tenir pour chaque*)
La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements (*les traumatismes et l'immobilisation de la tête, du cou et des membres*)
La victime se plaint d'une plaie (*conduite à tenir sur une plaie grave, simple et section de membre*)
La victime ne répond pas mais respire (*vérification de la conscience et de la respiration, libération des voies aériennes, mise en PLS*)
La victime ne répond pas et ne respire pas (*réanimation cardio-pulmonaire et mise en œuvre du défibrillateur*)

EVITER ET ANTICIPER LES RISQUES DU BURN-OUT

Parce les conséquences du stress au travail sont aussi complexes à appréhender que graves tant concernant le salarié que ces collaborateurs, il apparait essentiel que les élus représentants du personnel, disposent des clefs pour appréhender cette affection professionnelle croissante liée à une polyvalence accrue et une massification des tâches.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
7 heures	300 € HT	Intra ou inter entreprise

BURN - OUT

Définition
Les signaux d'alerte
Les facteurs déclencheurs
Reconnaître un profil sensible

L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

Les premiers signaux
Les facteurs de stress

SENSIBILISER LA HIERARCHIE

Informier et sensibiliser
Permettre l'identification des salariés à risques
Prendre en comptes les conséquences
(humain, financier, juridique...)

CONSEILLER

Quand et comment orienter un collaborateur en souffrance
Faire appel au médecin du travail
Aider le retour du salarié après un arrêt

MISE EN PLACE D' ACTIONS

Créer un groupe de projet
Analyser les facteurs déclencheurs dans l'entreprise
Mettre en place un plan d'action

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

- GRANDS THÈMES -

COMPRENDRE UN PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI ET EN MAÎTRISER LES CONSEQUENCES

Bien que les plans de sauvegarde de l'emploi puissent désormais être négociés, il n'en demeure pas moins que l'entreprise dispose d'une marge de manœuvre accrue en la matière. Entre le planning serré, l'annonce du projet de licenciement, la première réunion permettant la désignation de l'expert et celle permettant de déterminer le contenu du document soumis à l'administration mais aussi en raison du stress engendré par la suppression des emplois, il est difficile pour les élus d'appréhender sereinement cette période.

Cette formation a donc pour objet de vous permettre de maîtriser au mieux les rouages de cette procédure en vous donnant les éléments qui vous permettront de protéger au mieux les emplois.

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

L'ARTICULATION ENTRE LES VOIES NEGOCIEES ET IMPOSEES

L'accord de méthode
L'accord PSE
Le document unilatéral
La consultation du CSE

À la carte

LES GRANDES MESURES DU LIVRE I D'UN PSE

Les mesures prises pour éviter les départs
Les mesures sociales d'accompagnement
Les mesures facultatives négociables

À la carte

LA PROCEDURE DE PSE

L'information de l'administration
La rédaction du document unilatéral
La consultation du CSE
Le recours à l'expertise

À la carte

LES GRANDES MESURES DU LIVRE II D'UN PSE

L'examen d'un projet de restructuration
Les postes visés

À la carte

LES PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI NON NEGOCIES

Le suivi de la procédure par l'administration
Les avis et observation de l'administration

À la carte

LA PROCEDURE DE VALIDATION

L'intervention de l'administration
La mise en œuvre des mesures de reclassement
La notification des licenciements

À la carte

- NOS NOUVEAUTES -

COMPRENDRE ET APPREHENDER LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Thématique et enjeu émergent, la Responsabilité Sociétale ou Sociale des Entreprises doit être maîtrisée par les élus du personnel. En effet, si l'employeur peut prendre l'initiative de développer une politique responsable, il a surtout de nouvelles obligations, notamment en matière d'information-consultation. Le CSE peut participer à la confection de ladite politique, soit par l'utilisation des outils qui sont à sa disposition, soit par la prise en compte de la notion dans ses prises de décision.

DURÉE	TARIF	DÉROULEMENT
7 heures	300 € HT par stagiaire	Intra ou inter entreprise

LA RESPONSABILITE SOCIETALE OU SOCIALE DES ENTREPRISES

Définition
Enjeux
La norme ISO 2600

OBLIGATIONS A L'EGARD DU CSE

Attentes en matière d'information remise à l'instance
La RSE dans les informations-consultations obligatoires
Intégrer la RSE à l'avis du CSE

CONCEVOIR UNE POLITIQUE RSE

Les obligations de l'entreprise en matière de RSE
Elaboration des thèmes applicables à l'entreprise
La définition des parties prenantes
L'élaboration d'une matrice des priorités
Sélection des actions

LE CSE : ACTEUR DE LA POLITIQUE RSE

Les outils à disposition du CSE
Intégrer la politique RSE à la vie du CSE

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

- NOS NOUVEAUTES -

NEGOCIER UN PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL ET DEVELOPPER LES ELECTIONS

Les enjeux des élections professionnelles sont nombreux : non seulement est-il question d'élire les personnes missionnés de porter la voix des salariés auprès de l'employeur, mais également de déterminer quelles organisations syndicales seront représentatives et pourront désigner les personnes chargées de négocier les accords collectifs d'entreprise. Il convient alors de négocier un protocole d'accord préélectoral adapté à l'entreprise, ainsi que de développer les élections afin de les ériger en un véritable événement concernant tous les salariés de l'entreprise. Nous vous proposons une formation comprenant une partie théorique et des cas pratiques pour se préparer au mieux à la période électorale dans votre entreprise.

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

LA MISE EN PLACE DU CSE

Rappel : une obligation légale
Préparer les élections : information et invitation à négocier
Déterminer les conditions d'électorat et d'éligibilité

NEGOCIATION DU PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL

Identifier le cadre légal : parties aux négociations, contenu à négocier et conditions de validité
Cerner les enjeux des négociations

ENJEUX DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

Obtenir la représentativité syndicale en entreprise
Connaître ses droits en tant qu'organisation syndicale durant les élections

ORGANISATION DES ELECTIONS

Etablir les listes électorales ainsi que les collèges électoraux
Connaître et respecter les principes généraux du droit électoral
Organiser et réaliser sa campagne électorale

TENUE DES ELECTIONS

Maîtriser le scrutin de liste à 2 tours
Maîtriser les suites du vote : dépouillement, répartition des sièges et proclamation des résultats

- NOS NOUVEAUTES -

CONCEVOIR LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Document strictement obligatoire dans l'entreprise, le DUERP sert à l'identification des risques et à l'établissement d'un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail. Ces documents sont essentiels à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés et doivent être mis à jour au moins annuellement. En tant qu'élue, vous pouvez être amené à rendre un avis sur ledit document, mais également à l'élaborer conjointement avec l'employeur ; ainsi convient-il de s'approprier cette thématique en identifiant son cadre juridique, la méthodologie d'élaboration y afférent, mais également les problématiques récurrentes à cet égard, afin de devenir acteur à part entière de la politique d'amélioration des conditions de travail dans votre entreprise.

DURÉE

7 heures

TARIF

300 € HT par stagiaire

DÉROULEMENT

Intra ou inter entreprise

COMPREHENSION DES ENJEUX

- Découvrir le cadre juridique et les obligations de l'employeur
- Connaître la documentation obligatoire en matière de santé et sécurité
- Déterminer le rôle des représentants du personnel

DEVELOPPEMENT D'UN SENS CRITIQUE EN LA MATIERE

- Articuler le DUERP, le PAPRIPACT et le Rapport annuel des actions réalisées
- Identifier les anomalies du dispositif en place
- Déterminer les moyens à disposition en vue de l'améliorer

ELABORATION D'UN DUERP

- Savoir identifier et définir les unités de travail, les sources de dangers et les risques
- Evaluer un risque : fréquence d'exposition et niveau de gravité
- Maîtriser le risque par la prévention et l'action
- Cotation finale du risque après application des mesures

Pour en savoir plus sur nos formations rendez-vous sur notre site internet www.livingstoneexpertcse.fr dans l'espace formation ou contactez-nous :

Antoine Bureau au 01.45.15.90.90
je-contacte@l-cse.fr

- À LA CARTE -

AU FIL DE VOS TRAVAUX, AU GRÉ DE VOS BESOINS

Vous pouvez choisir au sein de chacun des modules de formation les sujets intéressants votre instance, **en fonction de vos besoins**. Si vous souhaitez choisir un thème de formation non mentionné dans ce catalogue, vous pouvez contacter nos experts qui seront ravis de créer un programme rien que pour vous.

Nos **sessions de formations sont organisées à compter de 6 participants**, et peuvent **rassembler les salariés de plusieurs entreprises appartenant au même groupe** afin d'assurer une certaine uniformité dans le degré de connaissances des élus au sein d'une même entité, si étendue puisse-t-elle être.

Pour organiser une formation sur mesure, il vous suffit de nous transmettre les thèmes souhaités par e-mail à l'adresse je-contacte@l-cse.fr ou de nous contacter par téléphone au 01 45 15 90 90.



Mentions légales :

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon.



livingstone
Expert CSE

GCL